CERFRANCE ORNE

Note de veille
Normandie

Lettre n°20 · Novembre 2026



sommaire

02 Veille Technique Cultures
Cultures d'hiver
Cultures de printemps

Veille Technique Élevage 05
Pousse des prairies
Alimentation hivernale
Décrypter le risque lipolyse

08 Veille Innovation et Projets de Recherche
Boiteries bovines : la thermographie à l'essai

Veille Réglementaire et Géopolitique 08
Légumineuses fourragères : évolutions réglementaires
Dérogation généralisée à l'implantation des couverts végétaux
Baisse du cadmium : nouveaux seuils dès 2027
Sébastien Lecornu : plan de relance agricole
Réglementation nitrates : extension du périmètre normand

11 Veille Économique
Marché des engrais et des céréales
Marché animal et de l'alimentation animale

Point climatique

	Septembre 2026		Octobre 2026		Novembre 2026	
Stations météo	T° moy. (normale 1991-2020)	Cumul precip. (normale 1991-2020)	T° moy. (normale 1991-2020)	Cumul precip. (normale 1991-2020)	T° moy.	Cumul precip.
Argentan (61)	17,6°C (15,2°C)	18,0 mm (50,0 mm) **- 64%**	12,4°C (12,1°C)	78,8 mm (70,0 mm) **+ 13%**	6,3°C	0,2 mm
Saint-Hilaire-le-Châtel (61)	18,5°C (16,0°C)	10,6 mm (36,0 mm) **- 71%**	12,9°C (12,3°C)	62,6 mm (69,0 mm) **- 9%**	8,4°C	0,0 mm
Caen-Carpiquet (14)	18,2°C (15,8°C)	50,8 mm (54,0 mm) **- 6%**	13,2°C (12,5°C)	103,3 mm (79,0 mm) **+ 31%**	7,8°C	0,4 mm
Cerisy-la-Salle (50)	18,0°C (15,8°C)	55,4 mm (80,0 mm) **- 30%**	13,3°C (12,8°C)	169,6 mm (121,0 mm) **+ 40%**	10,0°C	0,0 mm
Evreux-Fauville (27)	18,5°C (15,6°C)	19,4 mm (45,0 mm) **- 57%**	12,6°C (11,9°C)	60,3 mm (58,0 mm) **+ 4%**	8,5°C	0,2 mm
Ectot-lès-Baons (76)	17,4°C (15,2°C)	28,6 mm (66,0 mm) **- 57%**	12,6°C (12,1°C)	114,0 mm (97,0 mm) **+ 17%**	7,5°C	0,4 mm

Source : Infoclimat

Cultures d'hiver

Céréales

Les semis se poursuivent, profitant d'un créneau de quelques jours globalement secs. Pour les parcelles déjà emblavées, le blé tendre atteint le stade de levée dans 50% des cas tandis que certaines parcelles sont déjà au stade 1 feuille étalée. Quant à l'orge d'hiver, 50% des parcelles sont également levées et plus de 20% sont au stade 1 à 2 feuilles étalées.

Pucerons : Les attaques les plus marquées se situent dans l'Eure. Les seuils de risque s'appliquent uniquement aux variétés sensibles : le seuil est franchi dès que 10 % des plantes portent au moins un puceron ou lorsque les individus sont présents depuis plus de 10 jours sur la parcelle. Sur une orge dotée du gène de tolérance à la JNO, la perte de rendement en cas de forte pression n'est pas totalement nulle, mais elle demeure très nettement inférieure à celle d'une variété sensible. Avec un temps généralement sec et des températures en après-midi encore douces, les créneaux restent propices aux vols (qui débutent dès 12 °C). Les semis précoces, les parcelles abritées (lisières de bois, haies) ou situées près de repousses de céréales et de graminées constituent les situations les plus exposées. Pour observer efficacement, privilégiez les heures les plus chaudes de la journée, moment où les pucerons quittent le collet pour remonter sur les feuilles. Côté prévention, la destruction soignée des repousses et le décalage de la date de semis restent les leviers alternatifs majeurs pour esquiver le risque.

Le choix insecticide sur céréales à paille est restreint puisque l'ensemble des produits homologués efficaces appartient à la famille des pyréthrinoïdes. En cas de forte pression en pucerons, les spécialités à base de lambda-cyhalothrine (type Karaté Zéon) se distinguent par une efficacité et une régularité supérieures. Néanmoins, lors d'infestations modérées et en conditions d'application optimales à pleine dose, l'écart avec les autres matières actives (tau-fluvalinate, esfenvalérate, cyperméthrine ou deltaméthrine) demeure généralement minime.



Source : Adobe Stock

Limaces : Leur activité en surface devrait être limitée ces prochains jours avec le peu de précipitations annoncées. Continuer tout de même les observations en cas de parcelle humide. Les terres argileuses, motteuses ou riches en résidus de culture sont plus sensibles au risque. Le seuil de nuisibilité est atteint entre la levée et le stade 3-4 feuilles lorsqu'au moins 30% des plantules affichent des attaques.

Désherbage : Le désherbage racinaire d'automne vise le sol et les racines des adventices en cours de germination plutôt qu'un feuillage développé. Pour garantir son efficacité et sécuriser la culture, l'intervention repose sur plusieurs leviers techniques fondamentaux :

- **Buses et volume :** Un essai Arvalis mené en 2021 à Coudray sur blé tendre (78 ray-grass/m²) avec du prosulfocarbe montre qu'à efficacité égale, le volume peut descendre à 50 l/ha en l'absence de vent. Les buses à injection d'air sont à privilégier avec les produits racinaires puisqu'elles réduisent la dérive, y compris celles homologuées à 90 %. Pour rappel, avec le prosulfocarbe, l'utilisation de buses à injection d'air homologuées est une obligation réglementaire.
- **Adjuvants :** Aucun bénéfice technique n'a été prouvé en prélevée ou post-levée précoce, l'eau du sol assurant seule la répartition.
- **Amplitudes thermiques :** En présence de gelées ou dès que l'écart entre la minimale et la maximale dépasse 15 °C, l'application de prosulfocarbe ou d'urées substituées est à proscrire pour éviter les blocages de détoxification et la phytotoxicité sur la céréale.

Sources : Arvalis, DRAAF

Colza

Charançon du bourgeon terminal et altises : Le vol du charançon du bourgeon terminal a démarré et s'intensifie à la faveur d'une météo plus clémente. Bien que la nuisibilité soit larvaire, la lutte cible les adultes avant la ponte. Avec un début de campagne difficile (sécheresse, attaques de ravageurs), les colzas robustes – seuls capables de tolérer les attaques sans traitement – sont très rares.



Source : Adobe Stock

Terres Inovia présente les différentes stratégies possibles pour lutter contre ces ravageurs :

- **Risque charançon confirmé SANS risque larves de grosse altise :** Possibilité de traiter avec un pyréthrinoïde (lambda-cyhalothrine, deltaméthrine, cyperméthrine) dans les jours suivant le pic de vol. Réévaluer ensuite le risque larves d'altises début novembre ; si ce dernier s'avère positif, il sera possible de réintervenir avec Minecto Gold dans les zones de forte résistance aux pyréthrinoïdes.
- **Risque charançon confirmé AVEC risque larves de grosse altise :** Possibilité d'appliquer directement Minecto Gold à 0,1 kg/ha associé obligatoirement à un adjuvant autorisé (type Actirob B à 1,0 l/ha) après évaluation du risque (**test Berlèse**). Cette application contrôlera simultanément le charançon et les altises résistantes.

  Remarque : Les premières larves d'altises visibles aujourd'hui dans les pétioles correspondent à des pontes précoces de fin septembre.

- **Gestion des colzas bloqués (< 4 feuilles) sous forte pression d'altises adultes :** Si la parcelle n'a pas encore reçu de Minecto Gold, intervenir sans attendre pour contrôler les altises adultes, leurs premières larves et les charançons adultes.
- Attention, en Normandie, la résistance SKDR n'est pas généralisée et ne justifie pas l'usage systématique de Minecto Gold.



Source : Adobe Stock

Hernie des crucifères : Cette maladie racinaire provoque des renflements et des galles sur les racines, d'abord blanches puis brunes et pourrissantes. En végétation, elle se traduit par un flétrissement temporaire lors des journées chaudes, un rougissement du feuillage, un défaut de croissance ou la disparition de pieds. Les pertes vont de quelques quintaux à la destruction de la culture, et les spores survivent 10 à 15 ans dans le sol.

Retournement : Le retournement d'un colza après un échec d'implantation expose les cultures de remplacement à des risques de phytotoxicité dus à la rémanence des herbicides racinaires de prélevée, un phénomène accentué cet automne par la sécheresse qui a freiné la dégradation biologique des matières actives. Le choix du ressemis dépend directement des molécules appliquées et impose de respecter les restrictions du produit le plus contraignant en cas d'association.

Quelques exemples de règles par matière active :

- **Alabama :** Implantation possible de pois d'hiver ou de féverole après un labour profond (sans délai) ; pour implanter une céréale à paille, il faut impérativement labourer et observer un délai d'au moins 120 jours après l'application.
- **Napropamide :** Le blé est déconseillé ; le pois d'hiver, la féverole et l'orge de printemps restent possibles après un labour profond.
- **Butizan (métazachlore) :** Pois d'hiver et féverole possibles sans obligation de labour ni délai d'attente ; le blé et l'orge de printemps sont en revanche déconseillés.

Sources : Terres Inovia, Réussir

Lin fibre d'hiver

Septoriose : Maladie qui se manifeste par des taches brunes et circulaires. Le lin est sensible à la maladie tout au long du cycle de végétation. En cas de doute sur la maladie et pour éviter

toute confusion, le test de la chambre humide peut être réalisé : mettre des feuilles présentant des symptômes dans une bouteille d'eau vidée (en y laissant quelques gouttes). Fermer le bouchon. Incubation durant 24 à 48 h et observation à la loupe.

Source : Arvalis

Protéagineux d'hiver

Choix de la parcelle : L'implantation doit impérativement éviter les parcelles hydromorphes ou présentant des ruptures de porosité sur les 15 à 20 premiers centimètres, l'aération étant indispensable à l'enracinement et au bon fonctionnement des nodosités. Selon Terres Inovia, les sols acides (pH < 5,5) sont à proscrire en féverole, tandis qu'en sols basiques (pH > 7,5), un apport préventif de 300 g/ha de bore est nécessaire avant floraison afin d'éviter les carences. Côté rotation, un délai de 5 à 6 ans entre légumineuses s'impose pour contenir l'*Aphanomyces* (entretenu par le pois) et le *Botrytis* (féverole).

Modalités de semis : Il est conseillé de privilégier des semis à partir du 10 novembre pour la féverole d'hiver et mi-novembre pour le pois d'hiver pour éviter que les plantes ne soient trop développées à la sortie de l'hiver. L'enfouissement des graines doit être profond pour protéger l'hypocotyle : compter 5 à 6 cm pour le pois (lit de semence fin) et 7 à 8 cm pour la féverole (terre plus motteuse tolérée). La surdensité est à proscrire pour ne pas favoriser les maladies foliaires : viser 60 à 70 gr/m² en limons, 80 à 90 gr/m² en argiles et 115 gr/m² en craie pour le pois, contre 20 à 25 gr/m² en limons et 30 gr/m² en argiles pour la féverole, en corrigeant la dose par un test de germination en cas d'utilisation de semences fermières. Le nivellement au rouleau est conseillé juste après le semis pour sécuriser la prélevée et effacer les cailloux, mais à proscrire en sortie d'hiver pour éviter les blessures mécaniques.

Désherbage : Sur le plan réglementaire, tout semis réalisé avant le 1er février est classé « type hiver », quelle que soit la variété utilisée, ce qui conditionne le choix des produits autorisés.

Selon Terres Inovia, la maîtrise des dicotylédones repose avant tout sur les interventions de prélevée. Cette dernière s'avère indispensable en féverole d'hiver en raison de l'impasse quasi totale en post-levée chimique (seul le Corum reste disponible sur certaines flores printanières), bien que la féverole tolère très bien le désherbage mécanique en post-levée (houe, herse, bineuse). En pois d'hiver, la prélevée est vivement recommandée sur parcelles à flores complexes (coquelicots, renouées, gaillets, véroniques), complétée si besoin par une post-levée ciblée ; le désherbage mécanique y est en revanche déconseillé pour éviter les blessures favorables aux pathogènes.

Pour rappel, côté produits, le Prowl Expert fait son retour sur protéagineux d'hiver à la dose de 2,5 l/ha (autorisation ne concernant ni Baroud SC ni Pentium Flo). Il convient d'être vigilant sur l'aclonifen, dont les règles diffèrent selon la spécialité (Challenge 600 ou Colt), et de réserver le Nirvana S à la prélevée (l'association Nirvana S puis Corum étant interdite). En prélevée, l'efficacité dépend de l'humidité du sol plutôt que des adjuvants, et l'emploi de buses anti-dérive est requis face aux risques de volatilité de la clomazone.

Enfin, la gestion des graminées résistantes repose sur le Kerb Flo (propyzamide), à positionner en post-levée précoce à 3-4 feuilles par températures inférieures à 10 °C pour garantir sa persistance. En l'absence de résistances, les antigraminées foliaires classiques (FOP et DIME) restent utilisables, avec une vigilance réglementaire majeure : la cléthodime est strictement interdite sur les protéagineux d'hiver.

Fertilisation : Comptez 50-60 unités de phosphore et 70-80 unités de potasse à moduler selon la fourniture du sol.

Source : Terres Inovia

Cultures de printemps

Maïs

Ravageurs et gestion des résidus : L'institut technique Arvalis publie le bilan sanitaire du maïs 2026 en Normandie, basé sur un suivi hebdomadaire de pyrales (30 pièges) et de sésamies (11 pièges) du 4 mai au 19 août 2026. La pression pyrale a été faible en raison d'une météo sèche et chaude perturbant l'émergence, d'une baisse des populations larvaires en 2025 et du retour du maïs assolé.

Le broyage des cannes offre 50 à 70 % d'efficacité contre la pyrale, jusqu'à 95 % avec dessouchage du collet, et doit être combiné à un enfouissement des résidus pour limiter les populations l'année suivante. Il est recommandé de le réaliser aussitôt après la récolte. Cependant, Arvalis précise qu'une intervention réalisée avant l'hiver, même éloignée de la récolte, est également bénéfique.

Au-delà de la lutte contre les ravageurs, le broyage fin suivi de l'enfouissement des cannes

de maïs apporte des bénéfices agronomiques et sanitaires autres. Sur le plan environnemental, la décomposition des résidus incorporés favorise le piégeage de l'azote (20 à 30 kg N/ha), réduisant ainsi les risques de lixiviation des nitrates durant l'hiver. Sur le plan sanitaire, cette pratique assainit la parcelle : elle sécurise l'implantation d'un blé en limitant le risque de fusarioses, tout en contenant le développement des maladies foliaires, des fusarioses et des mycotoxines en cas de monoculture de maïs, où le risque pathogène augmente directement avec le volume de débris végétaux laissés en surface.

Les moyens de lutte contre la sésamie restent identiques à ceux de la pyrale : rotation, broyage et enfouissement des résidus.

Sources : Arvalis, Réussir : L'Eure agricole et rural

Pomme de terre

Rendement : Les parcelles conduites en sec accusent des pertes de 20 à 30 t/ha, les rendements s'effondrant fréquemment à 15 t/ha (voire 7 t/ha) au lieu des 43 t/ha habituels. L'Union Nationale des Producteurs de Pommes de Terre affirme que l'irrigation a permis de limiter les pertes à 5 à 10 t/ha, sans toutefois réussir à préserver la rentabilité de la culture (jusqu'à 8 passages d'eau de 25 à 30 mm pour tout juste couvrir les charges).

Stockage : La majorité des variétés entrent en germination avec 2 mois d'avance par rapport à la normale (seules les variétés à très longue dormance ne germent pas). Présence marquée de *Pythium* sur les lots ayant subi des chocs lors des arrachages en sol sec. Les excroissances, parfois aussi importantes que le tubercule hôte, augmentent également le risque de pourriture en tas. Concernant l'itinéraire prophylactique au stockage, il est conseillé de raccourcir les phases de séchage et de cicatrisation, puis d'abaisser rapidement les températures de stockage (plus bas que d'habitude) dès la fin de cicatrisation (environ 3 semaines post-arrachage).

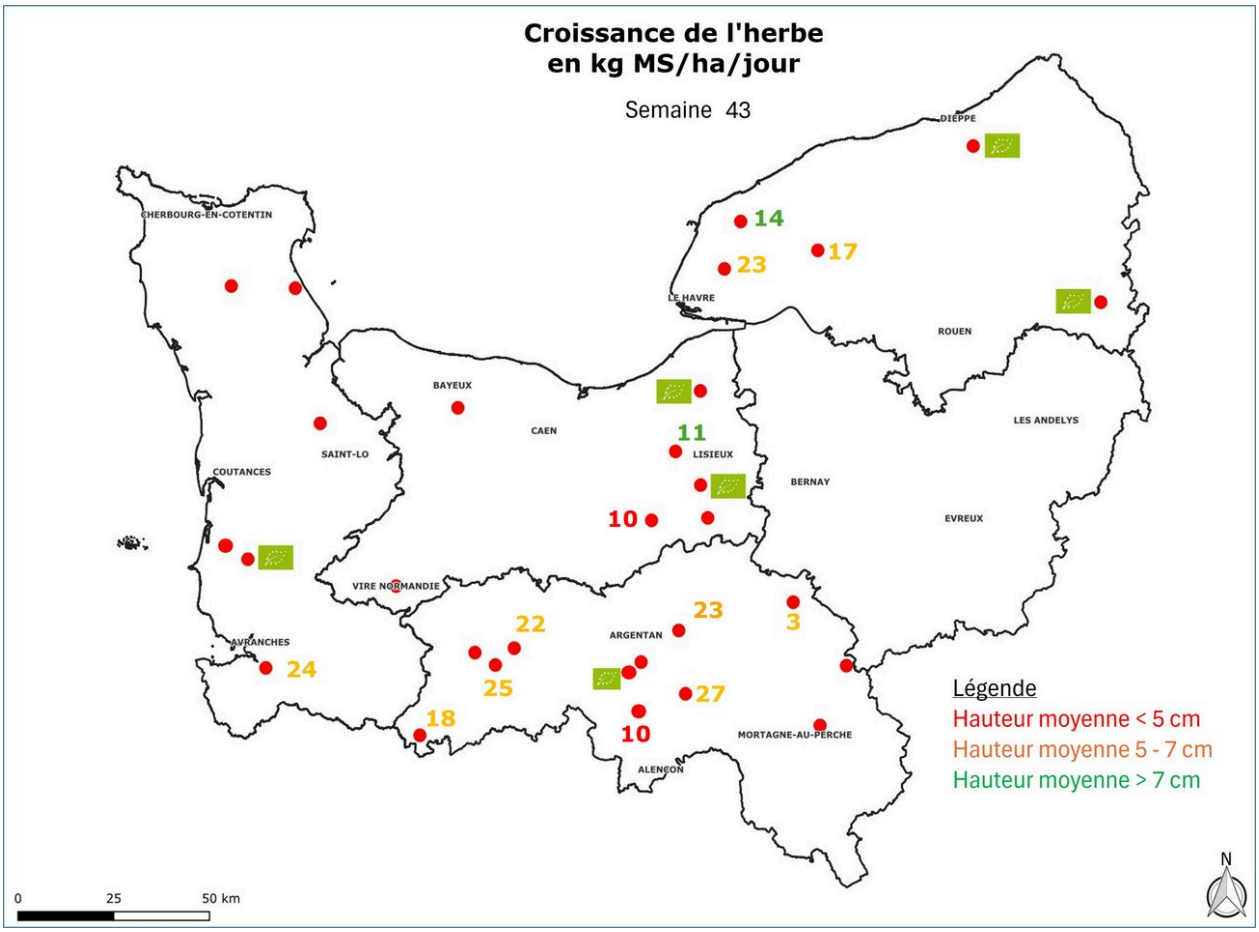
Autoproduction du plant fermier : Déclaration obligatoire auprès du SRAL Normandie avant le 15 décembre pour les parcelles destinées à la multiplication fermière. Prélèvements obligatoires par la FREDON : analyse de terre préalable attestant l'absence de nématodes à kystes (*Globodera pallida*, *G. rostochiensis*) et analyse de lots de plant pour détecter les bactéries (*Ralstonia solanacearum*, *Clavibacter sepedonicus*) et nématodes à galles (*Meloidogyne chitwoodi*, *M. fallax*).

Sources : FREDON Normandie, Chambre d'agriculture, DRAAF, Réussir

Veille Technique Élevage

Pousse des prairies

Selon le dernier bulletin ISOP au 20 octobre 2026, la pousse cumulée de l'herbe sur les prairies permanentes enregistre un retard historique avec un déficit national de plus de 40 % par rapport à la normale (1989-2018). À cette date, la production n'atteint que 55 % de la pousse annuelle de référence, contre 96% habituellement, marquant le niveau le plus faible constaté depuis au moins quarante ans. Si le retour de pluies éparses et la baisse des températures ont amorcé un léger redémarrage végétatif, cette reprise reste anecdotique : le gain sur le dernier mois ne représente que 2 % de la pousse annuelle normale (contre 8 % en moyenne). Ce manque d'herbe frappe la quasi-totalité du territoire : le déficit dépasse les 30 % dans 85 % des régions fourragères (soit 88 % des surfaces en prairies permanentes).



Croissance de l'herbe en kg MS/ha/jour au mois d'octobre 2026.

Sources : Agreste, Chambre d'agriculture

Alimentation hivernale

Face aux sécheresses et canicules de 2026, les stocks hivernaux sont sous tension : les réserves ont été entamées dès l'été, les fauches d'automne demeurent marginales et les maïs accusent des pertes de rendement de 15 % à 70 % avec un déficit marqué en grains. Dans ce contexte, l'introduction stratégique de la paille en substitution partielle ou totale des fourrages traditionnels permet de passer l'hiver, à condition d'adapter rigoureusement la complémentation selon chaque atelier.



Source : Adobe Stock

Pour les génisses laitières en croissance, la restriction ne doit pas se faire à l'aveugle. Si un rationnement inadapté reste modéré, il permet un rattrapage au printemps alors qu'un rationnement trop sévère et restrictif prolongé (paille uniquement) ralentit, voire bloque, la maturation morphologique et endocrinienne, retardant définitivement l'âge à la puberté. C'est pourquoi, distribuer de la paille aux génisses reste possible, mais ne peut s'envisager sans une complémentation adaptée. Une ration paille (1,1 à 1,2 kg brut/100 kg de poids vif, soit 3,5 à 5 kg/jour selon l'âge) impose un concentré équilibré (0,90 à 1 UFL et 16 à 17 % de MAT), selon Littoral Normand. Par ailleurs, une gestion rigoureuse de l'auge s'impose : paille appétente à volonté et renouvelée souvent pour éviter le tri, abreuvement de qualité et à volonté.

En cas de stocks très limités, la paille peut tout de même être distribuée aux vaches adultes (gestation ou lactation). Selon Arvalis, il est possible d'aller jusqu'à 4 kg de paille par jour (30-40 % du fourrage total) pour des vaches en gestation. La paille peut être laissée en libre-service au râtelier pendant que le fourrage est rationné au cornadis, en ajustant parallèlement la complémentation en céréales et en tourteau de colza pour maintenir l'état corporel.

Pour l'engraissement des jeunes bovins et broutards, la mise en place d'une ration sèche à base de céréales et de paille constitue également une alternative. Les céréales (orge, blé, triticale), obligatoirement aplaties pour être mieux valorisées, sont distribuées à volonté, avec de la paille de

blé en libre-service permanent pour maintenir la rumination. Pour des taurillons charolais, l'équilibre azoté est assuré par 1,7 kg de tourteau de colza (pour 7 kg de céréales) ou des alternatives équivalentes (0,9 kg de tourteau de soja + 2 kg de pulpe de betterave, 2 à 2,5 kg de tourteau de tournesol ou 2,5 kg de luzerne déshydratée). La distribution est fractionnée en deux repas au-delà de 3 kg de concentrés afin d'éviter l'acidose. La clé de la réussite réside dans une transition très progressive. Pour des broutards de 300 à 350 kg, Arvalis recommande de démarrer avec 0,5 kg de céréales par jour et d'augmenter de 0,5 kg tous les 3-4 jours et de prévoir l'apport de 150 g/jour d'un complément minéral et vitaminique enrichi en vitamine B1 pour prévenir l'acidose.

Sources : Arvalis, Littoral Normand

Décrypter le risque lipolyse

La lipolyse correspond à la dégradation enzymatique de la matière grasse du lait par des lipases, produisant des acides gras libres. Ce phénomène altère la qualité de la majorité des produits laitiers en provoquant des goûts et des odeurs de rance, des défauts de texture ainsi qu'une diminution de leur durée de conservation. Comme il est impossible de corriger la lipolyse au cours des procédés de transformation industrielle, le lait affecté engendre des produits non commercialisables, une dépréciation auprès des consommateurs et des pénalités financières sur le paiement du lait pour les producteurs. Si la moyenne nationale se maintient largement sous le seuil d'application des pénalités (fixé à 0,89 mEq/100 g MG), des dégradations régulières sont observées dans certains élevages, et il n'est pas rare qu'une exploitation dépasse cette limite au moins une fois par an, avec un pic saisonnier habituel constaté entre juin et août.

Il existe trois formes de lipolyse, d'origines différentes :

- **La lipolyse spontanée :** liée à la fragilité naturelle des globules gras sous l'effet de facteurs propres à la vache et à l'élevage. Elle se manifeste dès le refroidissement du lait dans le tank, même en l'absence totale de perturbations mécaniques ou microbiennes.
- **La lipolyse induite :** provoquée par des chocs mécaniques et thermiques subis lors de la traite, du stockage, du transport ou de la transformation, qui endommagent directement la membrane du globule gras.
- **La lipolyse microbienne :** causée par un défaut de réfrigération ou la présence de bactéries psychrotrophes (comme *Pseudomonas*) capables de proliférer à des températures proches de 0°C. Elle survient environ 72 heures après la traite et peut persister dans des laits ayant fait l'objet d'un traitement thermique.

À l'échelle de l'élevage, la prévention repose sur un ensemble de bonnes pratiques touchant la conduite du troupeau et les équipements. Sur le plan alimentaire, il est essentiel de couvrir les besoins pour éviter le déficit énergétique, avec une surveillance accrue lors des phases critiques que sont le démarrage de lactation et la période précédant le tarissement, mais également lors des transitions de ration et des vagues de fortes chaleurs. Il convient également de maintenir une hygiène rigoureuse et des pratiques de traite assurant une bonne stimulation des trayons.

Concernant les installations, le matériel doit être correctement dimensionné, monté, réglé et entretenu pour assurer un écoulement fluide et limiter au maximum les entrées d'air. Dans le tank, une arrivée tangentielle du lait le long de la paroi est à privilégier, et le système doit refroidir le lait jusqu'à 4 °C en 2 à 3 heures, en adaptant le brassage et le froid au volume réellement présent. La traite robotisée accentue le risque en raison de la complexité des circuits, de la multiplication des entrées d'air et d'une fréquence de traite plus élevée. Ce risque n'est toutefois pas une fatalité et peut être maîtrisé par des réglages précis, une maintenance rigoureuse et une gestion stricte des autorisations de passage à la traite.

Enfin, les travaux récents de l'INRAE mettent en lumière une variabilité animale marquée : certaines vaches maintiennent des taux de lipolyse systématiquement bas quel que soit le contexte, tandis que d'autres produisent un lait à lipolyse élevée avec des fluctuations liées au milieu. Cette prédisposition présente une composante génétique mesurable, avec une héritabilité estimée entre 0,2 et 0,3 et une bonne répétabilité d'une lactation à l'autre, sans corrélation génétique étroite avec le niveau de production laitière ou le taux butyreux (un lait pouvant avoir un TB élevé sans être lipolysé, et inversement). Des écarts raciaux nets sont également établis : la race Montbéliarde s'avère plus sensible que la Prim'Holstein, elle-même plus sensible que la Normande. Le rang de lactation joue aussi un rôle, les primipares étant globalement moins sujettes à la lipolyse que les multipares.

Sources : CNIEL, Réussir

Veille Innovation et Projets de Recherche

Boiteries bovines : la thermographie à l'essai

Présenté lors du Space 2026 par l'Institut de l'Élevage (Idele), le projet d'innovation « Thermopod » explore la détection précoce des lésions podales chez les bovins (laitiers et allaitants) ainsi que les ovins, grâce à l'association de l'imagerie thermique et de l'intelligence artificielle. L'ambition est de diagnostiquer à distance les animaux, sans avoir à lever les pieds des bovins ni à retourner les brebis, deux gestes pénibles et à risque d'accident en élevage.

Le principe biologique repose sur la réaction inflammatoire du pied : toute lésion engendre un échauffement localisé des tissus podaux. Cet écart thermique est mesuré sous la forme d'un thermogramme couleur qui cartographie précisément les zones de chaleur. L'enjeu économique et sanitaire est majeur pour les exploitations : repérer ces hausses de température permet d'anticiper la boiterie clinique pour orienter rapidement l'animal vers un parage curatif, limitant une perte estimée entre 70 et 600 euros par cas.

Sur le plan technique, le banc d'essai actuel associe huit caméras thermiques fixes montées sur une cage de contention. Les thermogrammes générés alimentent un algorithme de deep learning développé pour classifier automatiquement l'état sanitaire des pieds. Les performances actuelles restent toutefois en deçà des exigences de terrain, avec un taux de réussite plafonné à 70% des cas. Les difficultés varient selon la filière : le modèle laitier peine à discriminer les « vrais positifs », tandis que le modèle allaitant présente des faiblesses sur l'identification des « vrais négatifs ». Selon les experts de l'Idele, une fiabilité d'au moins 90% serait nécessaire pour un usage pratique.

L'équation technico-économique constitue le second frein : le dispositif de prise d'images testé coûte entre 25 000 et 30 000 euros pour les bovins dont une enveloppe de 10 000 euros pour la cage de contention et 2 500 euros pour chaque caméra. Pour contourner ce coût et supprimer les contraintes de contention, l'Idele étudie des pistes d'intégration alternatives :

- En élevage laitier, le montage des caméras sur rail au niveau d'un robot de traite permettrait d'obtenir au moins deux séries de clichés quotidiens par vache, la redondance des mesures venant compenser le manque de précision ponctuel du modèle.
- En élevage allaitant, l'installation sur un portique de passage automatique éviterait toute manipulation supplémentaire du troupeau.



Source : Adobe Stock

Source : Réussir

Veille Réglementaire et Géopolitique

Légumineuses fourragères : évolutions réglementaires

Dès la campagne 2027, l'aide couplée aux légumineuses fourragères resserre ses critères pour garantir leur valorisation par les troupeaux. Le seuil minimum de 5 UGB disparaît. L'aide sera désormais accordée dans la limite d'une UGB herbivore par hectare de légumineuses fourragères déclaré (les porcs et volailles sont donc exclus du décompte). Côté contractualisation, le dispositif gagne en souplesse : un producteur peut désormais cumuler plusieurs contrats. Attention toutefois aux démarches sur TéléPAC : chaque contrat devra préciser la surface engagée, et il appartiendra au demandeur de vérifier lui-même la disponibilité réelle des UGB chez ses partenaires, cette donnée n'étant pas renseignée par l'outil.



Source : Adobe Stock

Source : Chambre d'agriculture

Dérogation généralisée à l'implantation des couverts végétaux

La dérogation à l'obligation d'implanter des couverts végétaux dans le cadre de la BCAE 6 est désormais officielle après la publication d'un décret au Journal officiel le 25 octobre 2026. Ce décret permet aux bénéficiaires de ne pas respecter l'obligation de couverture végétale sur les parcelles situées dans des zones déterminées en raison de l'état de sécheresse des sols, sur décision du ministre chargé de l'agriculture. Cette mesure exceptionnelle, réclamée par la Coordination rurale et la FNSEA dès l'été, répond à une sécheresse ayant compromis l'implantation et la levée des couverts dans de nombreuses régions. La dérogation s'applique uniquement aux parcelles hors zones vulnérables aux pollutions par les nitrates, et exclut les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Normalement, les agriculteurs doivent implanter une couverture végétale pendant six semaines minimum entre le 1er septembre et le 30 novembre.

Source : Réussir

Baisse du cadmium : nouveaux seuils dès 2027

Le gouvernement amorce un renforcement d'envergure de la réglementation encadrant les contaminants présents dans les matières fertilisantes et supports de culture. Issue des recommandations sanitaires de l'Anses en raison des risques rénaux et osseux liés à ce métal lourd naturellement présent dans les roches phosphatées, cette réforme cible au premier chef les engrais minéraux phosphatés via une réduction drastique et progressive de leurs teneurs en cadmium.

Le dispositif prévoit une trajectoire en trois étapes. Dès le 1er janvier 2027, le plafond sera abaissé à 60 mg de cadmium/kg d'anhydride phosphorique, doublé d'une restriction directe au champ limitant les apports issus des engrais minéraux à 3 grammes de cadmium par hectare et par an. Le seuil descendra ensuite à 40 mg/kg au 1er janvier 2028, pour converger vers 20 mg/kg au 1er janvier 2030, l'exécutif se réservant toutefois la possibilité d'ajuster ce calendrier en fonction des avancées technologiques de décontamination et des contraintes d'approvisionnement des filières.

Au-delà de la seule filière phosphate, le texte harmonise et durcit la surveillance sur l'ensemble des intrants fertilisants. Les nouvelles dispositions introduisent des critères d'innocuité plus sévères sur les autres éléments traces métalliques (notamment le chrome), les polluants organiques persistants (HAP, PCB, dioxines et furanes), la présence d'impuretés inertes (plastiques, verre, métaux) ainsi que sur la charge en micro-organismes pathogènes.

Source : Site officiel du Gouvernement

Sébastien Lecornu : plan de relance agricole

À l'ouverture des débats budgétaires pour 2027, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé l'ouverture d'une concertation en vue d'un plan de relance agricole de 500 à 700 millions d'euros, s'ajoutant aux 1,2 milliard d'euros du plan d'urgence de 2026. Ce plan ciblera plusieurs thématiques : l'adaptation climatique (bâtiments d'élevage, stockage d'eau, irrigation), un volet assurantiel et la simplification fiscale.

L'exécutif prépare également un « pacte Genevard » pour faciliter la transmission des exploitations, complété par un appel à projets d'avenir dès la fin de l'année.

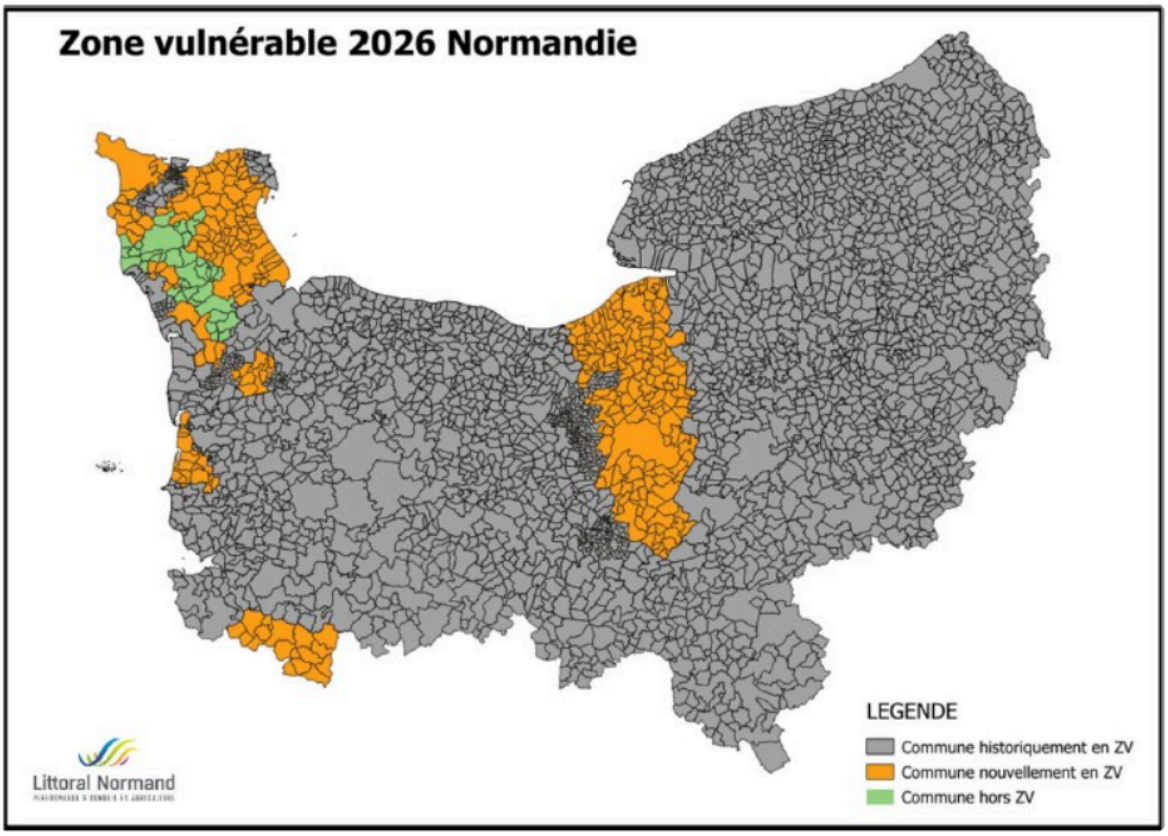
Enfin, avant le lancement des négociations commerciales débutant le 1er décembre, un « pacte de responsabilité » réunira l'amont et l'aval de la filière agricole afin de trouver un équilibre entre les enjeux de souveraineté et de pouvoir d'achat.

Source : Réussir

Réglementation nitrates : extension du périmètre normand

Depuis le 1er septembre 2026, la révision des zones vulnérables sur le bassin Seine-Normandie étend considérablement le périmètre réglementaire de la Directive Nitrates dans la région. Le Calvados et l'Orne voient désormais la tota-

lité de leurs communes classées, tandis que la Manche enregistre 135 nouvelles communes concernées, ne laissant que 35 communes exemptées. L'assujettissement s'applique dès lors qu'un seul îlot cultural ou un bâtiment d'élevage se situe dans le périmètre, indépendamment de la localisation du siège d'exploitation. La carte ci-dessous indique la zone vulnérable actualisée.



Source : Littoral Normand

Sources : Littoral Normand, Chambre d'agriculture Normandie

Veille Économique

Marché des engrais

Solution azotée : Figée à 460 €/t départ Rouen. Malgré la hausse du prix du gaz, qui renchérit la production européenne, l'absence d'acheteurs bloque les cours. À environ 1,80 € l'unité, elle reste l'azote le plus cher. Attention, face à d'importants besoins non couverts, l'offre risque de se tendre dès les premiers achats de sortie d'hiver.

Ammonitrate : L'ammonitrate 33,5 se maintient à 580 €/t et le 27 à 435 €/t franco. Les coûts de fabrication s'alourdissent sous la pression du gaz, mais l'absence de demande bloque toute répercussion tarifaire significative. L'équilibre actuel reste fragile et risque de basculer à la hausse dès le retour des acheteurs.

Urée : L'urée 46 progresse d'une dizaine d'euros pour atteindre 565 €/t départ La Pallice. À l'unité d'azote réellement valorisée, en comprenant les pertes, l'urée nue ressort autour de 1,54 €, moins chère que le 27 et le 33,5.

Phosphore : Le DAP et le TSP restent stables à 880 et 670 €/t départ respectivement.

Potasse : Le chlorure de potasse se maintient à 375 €/t départ. Le niveau confortable des stocks couplé à la montée en charge de nouvelles capacités de production limite tout potentiel de rebond. Dans ce contexte, aucune perspective haussière ne se dessine à court terme.

Source : Agryco

Marché des céréales



Blé tendre meunier standard rendu Rouen 226,00 €/t
Blé tendre meunier rendu La Pallice 230,50 €/t
Les fabricants d'aliments ont terminé leurs couvertures pour janvier-mars.



Orge fourragère rendu Rouen 207,50 €/t
Dynamisme soutenu de la demande internationale en orge fourragère.
Les fabricants d'aliments disposent de stocks et de contrats suffisants, bridant la demande à court terme.



Colza rendu Rouen 547,50 €/t
Concurrence des exportations canadiennes de canola.
Demande européenne portée par le biodiesel.



Maïs rendu Ille-et-Vilaine 298,00 €/t
Effondrement du taux d'incorporation du maïs dans les formulations.
Résiliation d'achats par certains industriels et imbroglio autour des paiements.

Source : La Dépêche – Le Petit Meunier

Marché animal

Vache Mixte O 3 entrée abattoir	5,75 €/kg
Vache Lait O 3 entrée abattoir	5,24 €/kg
Vache Lait P 3 entrée abattoir	5,14 €/kg
Veau mâle laitier, 45-50 kg	92 €/tête
Veau mâle croisé laitier	316 €/tête

Source : Réussir Les Marchés

Marché de l'alimentation animale

Tourteaux de soja départ Montoir	457,00 €/t
Tourteaux de colza départ Montoir	326,00 €/t
Luzerne déshydratée départ Marne	225,00 €/t
Blé tendre fourrager rendu Ille-et-Vilaine	235,00 €/t

Source : Réussir Les Marchés